

**COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance ordinaire du 26 JUILLET 2017**

L'an deux mille dix-sept du mois de juillet, le vingt-six à dix-huit heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Beychac et Cailleau se sont réunis à la mairie sur la convocation qui leur a été adressée.

**Etaient présents :**

Philippe GARRIGUE, Agnès JOUBERT, Jacky BIAUJAUD, Henri PUYAU-PUYALET, Jean-Pierre BALLION, Christian PERON, Pascale LAZO LAVIDALIE, Philippe RONDEAU, Frédéric PERROT, Nicole GABRIEL FLOURET et Didier HAYET.

**Etaient représentés :**

Consuelo REDON BAON ayant donné pouvoir à Agnès JOUBERT,  
Marie-Claude COSTE ayant donné pouvoir à Christian PERON,  
Didier FOUQUET ayant donné pouvoir à Philippe GARRIGUE.

**Secrétaire de séance :** Christian PERON

Membres en exercice : 19

Membres présents : 11

Membres représentés : 3

**2017-07-18 : ADOPTION DU COMPTE RENDU DU 5 JUILLET 2017 :**

Monsieur Le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir procéder à l'adoption du compte-rendu du 5 juillet dernier. Le compte rendu a été transmis aux élus.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le compte rendu du 5 juillet 2017 et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

**N° 2017-07-19 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE DE BEYCHAC ET CAILLEAU AU S.M.E.R.**

Monsieur Le Maire propose de désigner :

- Marie Claude COSTE, déléguée titulaire,
- Gaëlle GUILLEMOTO, déléguée suppléante.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la présente décision et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

**2017-07-20 : AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE PROCEDER A LA CESSION DE LA PROPRIETE ROUTE DU CHEMIN ROUGE :**

Mesdames VERISSIMO Anaïs et GRENILOT Lauriane souhaitent acquérir une parcelle communale situé Route du Chemin Rouge afin d'y installer un cabinet médical. Le groupe de travail composé d'élus a réservé un avis favorable à la demande des professionnelles.

L'avis du service des domaines est obligatoire dans le cadre de toutes les cessions d'immeubles que les communes souhaitent opérer. Par délibération sus visées, le service des domaines a naturellement été sollicité pour l'évaluation de la propriété situé route du Chemin Rouge dont les références cadastrales sont les suivantes :

- D764
- G403.

Les surfaces respectives sont arrêtées à 910m<sup>2</sup> et 176m<sup>2</sup> soit au total 1 086m<sup>2</sup>. La valeur vénale du bien a été proposée à 105 000 euros hors taxes et droit d'enregistrement et de timbres.

Au regard du marché actuel de l'immobilier sur la commune de Beychac et Cailleau et plus particulièrement à CAILLEAU, Monsieur Le Maire propose de fixer le prix de vente à 130 000 euros conformément à la marge d'appréciation réservée à la collectivité.

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée délibérante de bien vouloir l'autoriser à subdéléguer la signature des actes relatifs à cette décision à Madame Agnès JOUBERT, 1<sup>ère</sup> adjointe.

La délégation de signature fera l'objet d'un arrêté individuel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- adopte à l'unanimité la présente décision de cession des parcelles au prix de 130 000 euros
- autorise Monsieur Le Maire à établir une délégation de signature au profit de Madame Agnès JOUBERT, 1<sup>ère</sup> adjointe
- autorise Monsieur Le Maire signer tous les documents se rapportant à la présente cession.

**N° 2017-07-21 DECISION MODIFICATIVE NUMERO 3 AU BUDGET PRINCIPAL 2017**

Monsieur le Maire explique les mouvements opérés sur la décision modificative numéro 3. Il s'agit de procéder à l'inscription des provisions budgétaires au chapitre 66 « charges financières » en section de dépenses de fonctionnement.

Cette inscription est équilibrée par l'inscription de la même provision au chapitre « 013 « atténuations de charges » en section de recettes de fonctionnement.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
R-6419 : Remboursements sur rémunérations du personnel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 000,00 €
<b>TOTAL R 013 : Atténuations de charges</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 000,00 €</b>
D-6688 : Autres	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 66 : Charges financières</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 000,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>2 000,00 €</b>		<b>2 000,00 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la présente décision et autorise Monsieur Le Maire signer tous les documents s'y rapportant

**2017-07-22 LISTE DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

<b>2017-06-16</b>	Devis <b>BURO</b> + d'un montant de 424.39 euros pour l'achat de fournitures scolaires pour la classe de Mme LECAMP
<b>2017-07-01</b>	Devis <b>BURO</b> + d'un montant de 581.44 euros pour l'achat de fournitures scolaires pour la classe de Mme LIMA.
<b>2017-07-02</b>	Devis <b>BURO</b> + d'un montant de 345.33 euros pour l'achat de fournitures scolaires pour la classe de Mme LECAMP.
<b>2017-07-03</b>	Devis <b>BURO</b> + d'un montant de 348.70 euros pour l'achat de fournitures scolaires pour la classe de Mme SIMON.
<b>2017-07-04</b>	Devis <b>BURO</b> + d'un montant de 399.11 euros pour l'achat de fournitures scolaires pour la classe de Mme VIVIER.
<b>2017-07-05</b>	Devis <b>BURO</b> + d'un montant de 202.75 euros pour l'achat de fournitures pour la mairie.
<b>2017-07-06</b>	Devis <b>FROID CUISINE 33</b> d'un montant de 489.54 euros pour la réparation de la porte du four au restaurant scolaire.
<b>2017-07-07</b>	Devis <b>FROID CUISINE 33</b> d'un montant de 540.30 euros pour le remplacement de l'adoucisseur d'eau dans le restaurant scolaire.
<b>2017-07-08</b>	Devis <b>AQUITAINE THERMIQUE SERVICE</b> d'un montant de 3000 euros pour la mise aux normes des réseaux d'eaux usées du commerce.
<b>2017-07-09</b>	Devis <b>MAZEAU FRANCK</b> d'un montant de 1834.49 euros pour le remplacement d'une vitre à la salle de convivialité dans le cadre d'un sinistre.
<b>2017-07-10</b>	Devis <b>BURO</b> + d'un montant de 541.18 euros pour l'achat de fournitures scolaires pour la classe de Mme VIDORRETA.
<b>2017-07-11</b>	Devis <b>BURO</b> + d'un montant de 309.90 euros pour l'achat de fournitures scolaires pour la classe de Mme DESCLAUD
<b>2017-07-12</b>	Devis <b>BURO</b> + d'un montant de 327.71 euros pour l'achat de fournitures scolaires pour la classe de M. DESAGE
<b>2017-07-13</b>	Devis <b>BURO</b> + d'un montant de 464.12 euros pour l'achat de fournitures pour la classe de Mme ACHALE.
<b>2017-07-14</b>	Devis <b>BURO</b> + d'un montant de 240.76 euros pour l'achat de fournitures scolaires pour la classe de Mme DESCLAUD

<b>2017-07-15</b>	Devis <b>BURO</b> + d'un montant de 255.60 euros pour l'achat de fournitures scolaires pour la classe de Mme FOURNIER
<b>2017-07-16</b>	Devis <b>BURO</b> + d'un montant de 350.06 euros pour l'achat de fournitures scolaires pour la classe de Mme DAL ZOTTO
<b>2017-07-17</b>	Devis <b>BURO</b> + d'un montant de 232.78 euros pour l'achat de fournitures scolaire pour la classe de Mme FOURNIER.
<b>2017-07-18</b>	Devis <b>PEBEYRE</b> d'un montant de 2119.20 euros pour l'installation d'un axe creux électrique sur la porte du garage municipal.
<b>2017-07-19</b>	Devis <b>LAURIERE</b> d'un montant de 5238 pour les travaux prévus chemin de Galouchey.

### **Tour de table :**

**Jean-Pierre BALLION** : une analyse portant sur les passages piétons à l'angle de la route de Bertin et de la route de la Mairie sera mise en œuvre avec le Cabinet ADDEXIA.

**Pascale LAZO LAVIDALIE** : les espaces verts du Domaine du Chemin Rouge sont à la charge de Gironde Habitat. Ces derniers ne sont pas correctement entretenus.

**Didier HAYET** : une analyse d'aménagement du carrefour Bois Roudet/Chemin Rouge pourrait être mise en œuvre afin de garantir la sécurité des usagers.

**Agnès JOUBERT** : l'accueil des nouveaux habitants sera couplé au forum des associations. Concernant l'entretien des bâtiments, l'étude des devis reçus va être lancée afin qu'une décision soit prise dans les meilleurs délais. Cependant, la délégation partielle de l'entretien des bâtiments n'empêchera pas l'acquisition de matériels nouveaux.

Le tournoi organisé par le club tennis fut une très belle réussite. 35 enfants et 85 adultes y étaient inscrits. Le club de tennis est très fier de son équipe « séniors » qui s'est honorablement placée 3<sup>ème</sup> au championnat de Gironde.

**Christian PERON** : les trois projets suivants seront présentés au titre du contrat de ruralité porté par le PAYS CŒUR ENTRE DEUX MERS :

- construction d'une maison de santé pluridisciplinaire,
- création d'une micro crèche,
- extension du restaurant scolaire.

**Jacky BIAUJAUD** : certains automobilistes qui empruntent la route de Blanquine ne respectent pas la limitation. Une réflexion sera abordée afin de trouver un aménagement routier en adéquation avec les difficultés rencontrées.

Des administrés signalent le vol de plantes sur les tombes et caveaux.

**Henri PUYAU PUYALET** : la Communauté de communes du secteur de Saint Loubès mettra une patinoire synthétique à disposition de notre commune à la fin de l'année.

La séance est levée à 19h45.